



COMMUNE DE PAUDEX

Procès-verbal

de la séance ordinaire du Conseil communal de Paudex
du lundi 23 février 2009 à 20h à la salle communale

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2008
2. Communications du bureau
3. Préavis municipal n°1/2009 - Eglise catholique Saint-Martin de Lutry-Paudex. Travaux complémentaires de consolidation et de réfection
4. Préavis municipal n° 2/2009 – "Vallon de la Paudèze". Adoption du plan de quartier et de son règlement
5. Communications municipales
6. Propositions individuelles et divers.

M. Spring salue l'assemblée et signale qu'une personne manque à la table de la municipalité : M. Xavier Lonfat, décédé subitement pendant la nuit du 24 décembre, lequel va manquer à tous. **M. Voruz**, Syndic, rend, en présence de Mme Evelyne Lonfat, un hommage émouvant au Conseiller municipal disparu, qui était très compétent et également l'ami de plusieurs personnes présentes. L'assemblée est invitée à respecter quelques instants de silence en mémoire de M. Lonfat.

Le Président salue les membres de la Municipalité et souligne la présence de M. Nippell, rédacteur pour le Régional et de M. Béda pour le 24Heures

Le quorum étant largement atteint avec 35 conseillers présents, **le Président** déclare la séance ouverte et fait voter l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1. Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2008 est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Le 30 novembre 2008 et le 8 février 2009 ont eu lieu des votations fédérales et cantonales. **Le Président** donne les résultats détaillés sur ces scrutins.

Concernant l'élection complémentaire à la Municipalité qui aura lieu le 8 mars prochain, avec 2^{ème} tour éventuel le 29 mars, 5 candidats se sont annoncés, ceux-ci sont tous conseillers communaux. Le Président relève que bien qu'il n'y ait qu'un seul poste vacant, les élections pour le renouvellement des autorités communales en 2011 seront une occasion pour ceux qui ne seront pas choisis de refaire acte de candidature.

Le Président offre à chaque candidat la possibilité de prendre la parole quelques instants au point « divers » pour se présenter et expliquer sa motivation.

Le Président demande si une ou deux personnes seraient disponibles pour participer au dépouillement des élections du 8 mars.

Il a préparé une formation de 1 ou 2 heures destinée aux conseillers sur le travail dans les commissions. Les intéressés sont invités à prendre contact par mail (jean-francois.spring@elca.ch) ou à s'annoncer vers lui en fin de séance.

Il demande que le président de la Commission d'urbanisme lui communique à l'avance les dates des séances auxquelles la commission souhaite intervenir (3 dates par année).

Une interpellation a été déposée par la Commission des finances visant à soutenir le courant vert et l'encouragement à l'installation de panneaux solaires. Celle-ci sera traitée à la suite des préavis.

3. Préavis municipal n°1/2009 - Eglise catholique Saint-Martin de Lutry-Paudex. Travaux complémentaires de consolidation et de réfection

M. Villamar a rencontré M. Meystre le 4 février 2009 en présence de M. Coi et Mme Quartier.

La commission s'est rendu compte qu'à cause de plusieurs facteurs d'instabilité du terrain, les travaux de consolidation sont indispensables et qu'ils concernent 50% des coûts. L'acceptation est recommandée par la commission ainsi que par la Commission des finances.

La parole n'est pas demandée, le préavis est passé au vote et accepté à l'unanimité.

4. Préavis municipal n° 2/2009 – "Vallon de la Paudèze". Adoption du plan de quartier et de son règlement

M. Chaubert donne lecture de son rapport. Accompagné de Mme Martin (M. Contini étant absent pour raisons professionnelles), il a rencontré M. Meystre le 8 février. Il signale qu'il y a 2 phases à distinguer soit le plan de quartier et son règlement. Le plan de quartier représente une entente entre les propriétaires et une convention a été signée entre eux. Une mise à l'enquête publique suivra. La commission estime, entre autres observations formulées dans le rapport, que le nombre de places de parc est insuffisant et que cela créera des problèmes de stationnement. Concernant l'accès sur la Bernadaz par des feux, M. Chaubert propose l'amendement par l'ajout du texte suivant : « l'installation des feux ainsi que le raccordement au tunnel donnant sur la route de la Bernadaz sont à la charge des propriétaires ». Si la commission est favorable à ce projet, elle recommande toutefois aux membres du Conseil d'être attentifs aux divers éléments du préavis avant de se prononcer.

M. Voruz informe le public que bien que le rapport de la commission ne lui soit parvenu que le soir même à 18h, les réponses aux questions sont prêtes. M. Rickli, responsable du projet, est autorisé à prendre la parole pour répondre aux questions.

Réponses aux questions posées dans le rapport de la commission:

Préavis P. 3 Logements à loyer modérés.

M. Meystre rappelle que ce plan de quartier est un consensus entre propriétaires et que la Commune n'y est propriétaire d'aucune parcelle. La Municipalité ne connaît pas les prix, mais ils seront certainement influencés par les importants travaux préparatoires de l'infrastructure souterraine. De plus on ne peut pas obliger les propriétaires à faire des logements à loyers modérés.

Par contre, pour le projet des Côtes St Maire où la commune est en partie propriétaire des terrains avec l'hoirie Crousaz, on pourra étudier l'idée de loyers abordables au moment du projet.

Concernant la jonction entre ce quartier et le reste du village, **M. Rickli** informe qu'il a été mandaté l'automne dernier pour réfléchir à l'aménagement de la route du Simplon en vue de l'étude cantonale sur les axes forts de la région lausannoise. La Commune veut clairement que ces liaisons soient maintenues de part et d'autre de la route du Simplon indépendamment des choix cantonaux.

M. Voruz mentionne le SDEL, le schéma directeur de l'Est lausannois, qui concernera tout l'aménagement et sera mis en œuvre en 2012 ou 2013. Cela ne concernera que la nouvelle Municipalité. et il ne sert à rien de faire quoique ce soit avant.

Mme Martin explique qu'il s'agit là d'un gros projet immobilier et que cela serait l'occasion de parler d'un projet social et aussi des jonctions avec le village. Quant au prix des constructions, elle demande de prévoir des logements pour étudiants ou personnes âgées.

M. Rickli dit que la Municipalité a bien travaillé : des orientations de gazon et d'arborisation ont été étudiées et ces préoccupations de convivialité sont prises en compte. Pour le prix il répète qu'il s'agit de privés.

M. Voruz propose de poser la question à M. Rossi, le promoteur, quant à ces possibilités, mais recommande ne pas bloquer le règlement pour cela. **Mme Martin** demande quelles sont les possibilités d'aide cantonale au logement. Le Syndic se renseignera.

Préavis P. 4 Hauteur des bâtiments.

M. Meystre dit qu'elle a été prévue en rapport avec le nivellement du terrain avec une volonté de placer ces bâtiments le plus bas possible par rapport à la route de la Bernadaz. Les niveaux sont respectés par rapport à la déclivité de la route.

Préavis P. 5 Places de parc.

M. Meystre affirme que le nombre de places est réglementaire. Quand il y a des transports publics à proximité, la loi cantonale est plus restrictive.

Voie d'accès Sud-ouest : le rapport OAT livré avec le plan a été accepté par le Canton sans observation.

M. Rickli ajoute que l'étude est complète et le rapport démontre que la sortie est conforme. Ce projet est conforme au réaménagement des axes forts et n'entraînera pas de problème particulier.

Voie d'accès Nord-est, feux : **M. Meystre** informe qu'une convention a été faite, dans laquelle un article prévoit que l'aménagement de la liaison routière sera à la charge des propriétaires des parcelles en répartition des coûts. La Municipalité pourrait au besoin modifier la convention des propriétaires, plus facile que de refuser le règlement.

Le Syndic signale qu'ainsi l'amendement n'aurait plus raison d'être. Il faudrait demander aux propriétaires de faire figurer l'extrait de cette convention dans le règlement.

M. Chaubert demande pourquoi une somme limitée à fr. 40'000.- est mentionnée dans cette convention alors qu'il faudrait simplement mettre que c'est à leur charge.

M. Fontannaz fait remarquer que ces questions financières n'ont pas leur place dans la discussion sur un plan de quartier.

M. Chaubert explique que cela fait partie de l'aménagement et qu'il veut éviter que la commune reçoive la facture de ces feux.

M. Rickli dit que cette convention est liée à des équipements, tous les postes ont été décrits avec une marge de plus ou moins 12% et que c'est un avant-projet.

M. Chaubert trouve que son amendement est plus contraignant que les articles du règlement.

M. Voruz dit qu'à la page 5, on pourrait ajouter le texte de la commission rapporteuse dans la convention. Il propose de modifier le préavis pour la prochaine séance et de rajouter l'amendement dans le texte du préavis. « L'installation des feux ainsi que le raccordement aux feux du tunnel donnant sur la route de la Bernadaz seront à la charge des propriétaires » sera rajouté à la page 5.

M. Chaubert trouve que c'est la solution la plus compliquée.

M. Fontannaz fait remarquer que ce n'est plus un amendement si c'est la Municipalité qui propose de modifier le préavis et qu'il faut juste l'accepter ou le refuser.

Le Président propose de voter en bloc.

Le Syndic propose donc d'envoyer un nouveau préavis aux conseillers avec en rouge une indication de la modification si elle est acceptée ce soir.

Règlement

M. Frigerio rappelle qu'il est fondamental que ce quartier ne soit pas isolé. Il propose un amendement à l'article 4 e) qui consiste à remplacer le texte « d'assurer la possibilité de créer à terme » par « créer simultanément une liaison piétonne vers les équipements sportifs de Rochettaz ». Egalement à l'art. 6 3) ont devrait écrire « doivent » au lieu de « devront pouvoir ». Il est important d'être précis pour éviter les interprétations diverses comme dans divers autres dossiers traités récemment par le Conseil.

M. Voruz comprend cette préoccupation, mais rappelle que ce projet est subordonné à la volonté de la ville de Pully et qu'il faut voir d'abord si celle-ci elle entre en matière.

M. Frigerio demande à la Municipalité de prendre contact avec Pully déjà maintenant. Il déplore qu'un chemin piétonnier prévu vers Bochat et qui figurait dans les plans partiels d'affectation n'a jamais été réalisé. Pour cette raison il aimerait maintenir son amendement.

Le syndic propose de mettre à la lettre e) « assurer la création à terme d'une liaison piétonne vers les équipements d'utilité publique localisés de la Ville de Pully sur la partie comblée du vallon de la Paudèze en accord avec cette Commune ».

M. Frigerio mentionne encore comme exemple la sortie d'autoroute qui a été prolongée de 100 m pour éliminer un feu et dit qu'on peut déjà commencer ce chemin.

M. Barman dit qu'on peut ajouter à la fin « sous réserve de l'accord de la Commune de Pully ».

M. Frigerio dit que c'est un sous-amendement, mais qu'on peut l'ajouter à son amendement.

M. Meystre indique qu'il est écrit dans les conventions que « la liaison piétonne pour rejoindre la rive droite de la Paudèze sur Pully sera construite aux frais de la commune une fois les tracés définis, y compris la traversée de la Paudèze ». Les propriétaires ayant déjà signé, cette question est réglée.

M. Frigerio regrette de ne pas avoir accès à cette convention et trouve dommage qu'il n'y ait pas d'imposition d'un délai dans le temps. Si on fait rapidement, ceci sera pour le bien de tout le monde.

Le Président fait remarquer qu'un plan de quartier n'impose pas de délai de réalisation. Aucune indication qui dit quand et si ce sera fait.

M. Estève signale que la parcelle sur laquelle le pont est sensé arriver est privée et que le maintien de cet amendement est aléatoire.

M. Meystre dit que selon M. Rickli on peut mettre un texte plus incisif pour que cela fasse partie du règlement et non de la convention qui regarde seulement les propriétaires.

Il suggère de mettre la phrase suivante : « assurer la création à terme d'une liaison piétonne vers les équipements d'utilité publique en accord avec la Commune de Pully »

Le président énumère les deux propositions qui seront passées ensuite au vote :

- Amendement de M. Frigerio : Art 4e) «**créer simultanément une liaison piétonne vers les équipements d'utilité publique localisés sur la partie comblée du vallon de la Paudèze d'entente avec la Commune de Pully.**» et Art 6.3: «**Les accès piétonniers doivent être complétés par une liaison vers les équipements d'utilité publique du vallon de la Paudèze.**»
- Proposition de M. Meystre : Art 4e) «**Assurer à terme une liaison piétonne vers les équipements d'utilité publique localisés sur la partie comblée du vallon de la Paudèze en accord avec la Commune de Pully.**».

L'amendement de M. Frigerio est passé au vote, il est accepté par 20 oui, 13 avis contraires et 2 abstentions.

La proposition de M. Meystre n'est pas maintenue.

Mme Martin demande des précisions sur la distance comprise entre les périmètres des mêmes constructions (art. 11 3). **M. Rickli** dit qu'il s'agit des périmètres extérieurs, que cette distance entre les bâtiments n'est pas définie et que cela résultera du projet de construction qui sera établi ultérieurement.

M. Frigerio, à l'art. 21, propose de rajouter « commission d'urbanisme *du conseil communal* ». Le **Syndic** accède volontiers à ce souhait.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur l'ensemble du préavis est ouverte.

M. Chaubert revient sur le problème des places de parc et demande comment on va faire quand les voitures parqueront n'importe où.

M. Fontannaz dit qu'actuellement les transports publics et la mobilité douce sont favorisés. Il faut commencer à changer les mentalités. La politique cantonale est aussi de ce côté.

Le Syndic rappelle que la loi prévoit 1 place de parc par 100 m² de surface de plancher.

Le préavis est soumis au vote avec la modification de la Municipalité.

Le plan de quartier et le règlement avec l'amendement Frigerio sont acceptés à l'unanimité.

Interpellation de la Commission des finances par M. Bénédic, son président.

« La Commission des finances ayant appris le 3 février écoulé que les caisses fédérales visant à soutenir le courant vert sont vides, invite la Municipalité à étudier la possibilité d'encourager les propriétaires de la Commune à installer des panneaux photovoltaïques sur leur bâtiment ou parcelle afin d'abaisser notre dépendance extérieure en électricité. Pour ce faire, la Municipalité est invitée à étudier la faisabilité d'un règlement communal ayant pour effet de subventionner toute installation nouvelle visant à créer du courant vert et de déterminer une modalité d'injection de courant privé dans le réseau local ».

M. Voruz informe que la Municipalité en avait déjà discuté et que M. Lonfat avait imaginé présenter ce projet aujourd'hui. La Municipalité est 100% d'accord avec ce projet qui sera mis au budget 2010.

5. Communications municipales

M. Voruz dit, concernant le marché de l'électricité, qu'un ou deux préavis mis en route par Xavier Lonfat seront peaufinés. Ce thème est très spécialisé et les lois changent de jour en jour.

M. Quartier fait les communications suivantes:

Pompiers: L'effectif des pompiers du SDIS Lutry-Paudex est de 72 personnes. Le recrutement du 12 novembre a amené 14 nouvelles recrues. Les jeunes sapeurs-pompiers sont au nombre de 10. M. Vaney a pris la succession de Silvestro Parillo, remercié pour le travail accompli.

Police: M. Quartier énumère le relevé des amendes et contrôles. Un nouveau chef de la police intercommunale, M. Dan Weber, a été nommé. Celui-ci est un ancien habitant de Paudex et a été membre du conseil communal pendant 3 ou 4 ans. Le 27 septembre on votera probablement sur l'initiative d'Artagnan.

Les habitants de Paudex croiseront dans 10 jours un nouvel employé communal, M. Ulysse Krios qui remplacera M. Schwaab, partant à la retraite.

6. Propositions individuelles et divers.

Comme mentionné plus haut, les candidats au poste municipal sont invités à prendre la parole.

Mme Martin, **M. Di Natale**, **M. Fontannaz** et **M. Barman** s'expriment chacun pendant quelques minutes. M. Kehtari, excusé, n'était pas présent.

Le Président encourage l'assemblée à aller voter et rappelle qu'en 2011 il y aura plusieurs postes à renouveler, plusieurs Conseillers municipaux n'ayant pas l'intention de se représenter.

M. Voruz ajoute encore concernant le rapport de M. Bénédict sur la rénovation de l'église St-Martin que le partage des frais régi dans la convention entre Lutry et Paudex qui date de 15 ans fait état d'une répartition des coûts de 1/6 pour Paudex et 5/6 pour Lutry. Selon les calculs de Mme Brunner, la proportion de 1/7 et 6/7 serait plus juste par rapport au nombre d'habitants. Le Syndic va prendre les contacts avec Lutry pour étudier ces chiffres, en se gardant bien de chipoter.

La parole n'est plus demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h45

Le Syndic invite l'assemblée à venir boire un verre en hommage à M. Lonfat. Mme Lonfat est remerciée pour sa présence.

La prochaine séance est fixée au lundi 27 avril 2009 à 20h

Le Président

La Secrétaire

Jean-François Spring

Marie-Christine Capt